SOUS LES DONNEES, LA PLAGE !

Les archives en ligne ont-elles un sens ?

(Mont-de-Marsan, Archives départementales, 25 mai 2018)

La journée d’études du groupe régional de l’Association des archivistes français du 25 mai 2018 aux Archives départementales des Landes vise avant tout à poser un regard critique sur le contexte général dans lequel se fait une mise en ligne d’un certain nombre d’archives, et assurément pas de l’ensemble des archives qui en tant que matériau hérité, en formation et en extension constante, est représenté par des masses considérables de papier, l’une des premières industries du monde.

Chercher un sens à l’ensemble d’opérations techniques dont il s’agit ici, et qui portent sur une portion limitée des masses de papier conservées et augmentées régulièrement par la collecte[[1]](#footnote-1), ainsi que sur certains des inventaires qui la décrivent, c’est d’abord se préoccuper du sens des mots. La répétition psalmodique et cléricale[[2]](#footnote-2) de certains d’entre eux marque leur migration progressive du domaine proprement technique et opérationnel au domaine du sacré : *révolution numérique*, *données*, *métadonnées, open data, web sémantique*, *patrimoine immatériel*. Il serait blasphématoire d’interpeller ceux qui les emploient en étendant sans limite leur champ, pour qu’ils rendent compte du sens général de leur discours[[3]](#footnote-3) et surtout du lien entre ces mots et la réalité d’un lecteur de documents d’archives au travail. Cette tendance à un certain verbalisme et au recours à la force d’un mythe[[4]](#footnote-4) est accentuée par l’usage de la langue française comme langue de cour depuis l’âge classique, usage qui se signale par la sortie d’un vocabulaire concret, paysan, varié, et l’entrée dans un vocabulaire beaucoup plus pauvre[[5]](#footnote-5) où on se comprend à demi-mot, comme des courtisans du Grand Siècle. A l’inverse, d’autres mots sont chargés par les « académies invisibles » d’un sens négatif[[6]](#footnote-6), et c’est en particulier le cas de tout ce qui concerne le papier, cantonné dans le rôle de support témoin d’un passé provincialisé, voué à l’anecdote patrimoniale, ou à l’anéantissement définitif du « zéro papier ».

Pourtant le papier, comme les faits, est têtu. Sa présence massive, en ligne et hors ligne, est le quotidien de l’archiviste, de l’historien, du sociologue même, de l’homme de la rue dans nos sociétés de l’écrit, qui porte sur soi des papiers dont l’absence est signe de grave exclusion. Son lent déchiffrement et l’acquisition des techniques de critique interne et externes du document restent, à côté de la lecture de la bibliographie et les échanges avec d’autres chercheurs la seule source réelle, inépuisable, du renouvellement des problématiques et même des champs de la recherche. Rien n’empêche évidemment, bien que les expériences soient à ce jour fort limitées, d’utiliser des réseaux sociaux délibératifs pour amplifier la réflexion à partir de ce support, mais il faut bien noter que les avancées les plus récentes de l’histoire médiévale et de l’histoire moderne reposent sur une attention à la matérialité du support (en particulier celui qui consigne la décision ou la délibération, dépassant l’attention de l’histoire méthodique de la fin du XIX e siècle au seul texte, au seul « contenu ».

La mise en ligne d’un certain nombre d’archives (jamais toutes) et d’instruments de recherche (jamais tous) possède incontestablement un sens à l’étage de la connaissance des grands fonds et surtout une utilité pratique qu’atteste bien par exemple, la récente mise en route de Francearchives, portail national des archives. Ainsi est matérialisée l’existence conjointe, et surtout la disponibilité au dépouillement, de fonds fort divers mis à disposition (« on line » pour une faible part et surtout « off line »), par le réseau des centres d’archives français, au travers de « sites » dont le développement reste un fait marquant des dernières décennies (sites *Internet*, mais aussi sites *localisés*, bâtiments d’archives, avec leurs salles de lecture, salles de services éducatifs, salles d’expositions, salles de conférence). Si on considère en revanche l’étage de la cote, et surtout si on considère l’ensemble des cotes, donc des articles d’archives, disponibles dans les différents fonds de chaque centre d’archives définitives, le sens de la mise en ligne apparaît beaucoup plus sujet à discussion. Au fantasme d’une mise en ligne intégrale, ou bientôt intégrale, s’oppose la réalité des fonds, très partiellement et très inégalement concernés par la mise en ligne.

Le sens des opérations de mise en ligne doit également être interrogé au regard d’un schéma sous-jacent, rarement formalisé hors des échanges oraux entre archivistes, qui tendrait à alléger avec la numérisation des originaux, le travail de communication des originaux sur place, voire à « vider » les salles de lecture au profit d’opérations jugées plus fondamentales (selon l’âge et l’humeur de chacun, la collecte, le classement, la conservation (jugée, sur le modèle des musées, plus facile avec des archives immobiles), l’élaboration de plateformes d’archivage électronique, et bien sûr la préparation de l’entrée dans l’ère digitale des archives[[7]](#footnote-7)). Et à permettre de rêver d’une salle de lecture virtuelle, appelée à remplacer la salle de lecture humanisée d’aujourd’hui, avec à l’arrière-plan de la représentation le dialogue homme-machine, fait d’automatismes qui fonctionnent tantôt comme un rêve et tantôt comme un cauchemar.

La simple observation des pratiques ordinaires des lecteurs procédant à des dépouillements systématiques d’archives de grande ampleur qui les amènent nécessairement à fréquenter les centres d’archives, vient contredire l’injonction dématérialisatrice, assortie paradoxalement aujourd’hui dans le discours managérial d’un impératif d’« humanisation » et de réintroduction du sens. Elle met en évidence la poursuite, désormais silencieuse, de la consultation des originaux demeurés « off line » à la faveur de pratiques savantes (sciences humaines) ou populaires (généalogie), marquées par leur hétérogénéité et leur matérialité. Ces pratiques[[8]](#footnote-8) recourent nécessairement (par exemple pour dresser une généalogie complète), à l’ensemble du matériau archives qu’elles vont chercher sous toutes les formes qu’il revêt, dans les archives familiales ou privées au sens large, dans la mémoire orale locale, voire pour les documents authentiques dans les greffes, mairies et autres lieux conservant les archives intermédiaires, mais aussi (il faut « remonter l’arbre ») sous la forme d’archives définitives de ce matériau, dans nos salles de lecture. Ici, l’océan Internet est plutôt conçu comme aidant à éviter les déplacements pour les branches éloignées de la famille, glaner des renseignements que la dispersion des sources permet difficilement d’atteindre, profiter le cas échéant (souvent en cas de « chaînon manquant » persistant et extérieur aux quelques régions où se concentre l’ascendance, donc l’enquête sur place et sur pièces), de la puissance de moteurs de recherche commercialisés par le privé qui défrayent aujourd’hui la chronique des archivistes publics et permettent en effet une efficace pêche en pleine mer quand sont apparemment épuisés les filons des bancs locaux de proximité.

Les questions que nous devons nous poser sont surtout des questions d’archiviste de terrain : en ce qui concerne le travail de mise en œuvre intellectuelle des sources (après leur repérage et leur constitution en corpus susceptibles d’étude), l’opération historiographique elle-même, les avancées (accélération de la captation des sources, approches quantitatives mieux maîtrisées) comme les limites (les natifs numériques ne sont pas forcément des chercheurs nés) du recours des historiens confirmés ou en formation aux nouvelles technologies (recours qui n’est pas si nouveau, en réalité, et technologies qui ne sont plus si nouvelles …) ayant été par ailleurs fort bien décrites[[9]](#footnote-9).

De même, et en ce qui concerne l’archiviste, il ne s’agit pas ici du tout de nier ou simplement d’ignorer l’intérêt pionnier de projets comme celui qui, depuis 2015, permet une collaboration des Archives Nationales, des Archives de France et de la Bibliothèque Nationale autour de la sémantisation et de la visualisation de métadonnées archivistiques. Disons seulement (nous n’en connaissons pas le détail) qu’il se présente comme la mise au point d’un microscope amené à permettre de modéliser et ensuite de visualiser la complexité des métadonnées de la description archivistique, pour des secteurs nécessairement limités (parce que documentés quant à leur genèse) de la dizaine de siècles d’archives dont nous avons la charge (et que les *papiers* du XXIe siècle, disponibles dans des salles de lecture grâce à des bordereaux de versement depuis une circulaire de la Direction des Archives de France de 1994, viennent chaque jour enrichir). L’interconnexion de métadonnées produites par plusieurs institutions, et le travail avec la BNF qui mit au point naguère l’extraordinaire outil qu’est data.bnf (lequel possède d’ores et déjà une utilité bibliographique quotidienne), sont des horizons neufs et tout à fait passionnants[[10]](#footnote-10).

Pour tous les autres secteurs du matériau archives toutefois, et tel qu’il se présente à l’issue de dix siècles de sa production et de deux siècles de sa lente et progressive mise en archives, le propos est de souligner la confusion qu’entretient dans le monde des lecteurs / internautes (même expérimentés et à plus forte raison, novices) ce qu’on pourrait appeler un désordre documentaire, un abus du seul mode de « catalogage » des archives[[11]](#footnote-11) et une méconnaissance de ce que pourrait apporter à la consultation des instruments de recherche une présentation qui en « dézoomerait » l’abord et l’usage, faisant apparaître l’extraordinaire pouvoir heuristique d’un cadre de classement qui, au moins dans le réseau des Archives départementales[[12]](#footnote-12), est un compromis efficace (et variable d’un lieu à l’autre quant à ses modalités de détail, ce qui mettrait en échec toute ontologie visant à modéliser les fonds eux-mêmes à partir de leur cotation réelle) entre une approche thématique, une approche liée à la nature juridique de la source et une approche mettant en relief les fonds. Le seul fait que ce cadre de classement informe les fonds et ait été créateur d’une topographie que le personnel assurant la liaison magasins / salles maîtrise assez rapidement grâce à la marche à pied, doit tôt ou tard être pris en compte dans des systèmes d’information d’où la visualisation est aujourd’hui totalement absente.

La mise en ligne aujourd’hui massive d’inventaires (qui ne montrent pour l’essentiel que ce qu’on ne voit finalement qu’en salle de lecture) et d’images, à l’heure où le web sémantique paraît porteur d’une promesse de sens d’autant plus forte qu’elle est mal définie, est l’occasion de s’interroger en compagnie d’un sémioticien, d’un informaticien et d’un spécialiste du risque industriel et de la synthèse des documents techniques qui lui sont relatifs – donc du langage et de la communication – en faisant état le plus ouvertement possible du lieu physique de notre métier d’archivistes, et des aventures parfois inavouables de la mise en archives, entre collecte au gré des occasions et lutte contre la marée montante des archives contemporaines.

I/ Les questions posées

A/ A l’étage des fonds

Le titre retenu indique l’intention de poser, au sein même de nos pratiques quotidiennes, des questions assez nombreuses, qui ont toutes des implications concrètes considérables en matière d’affectation de nos moyens et de priorités souhaitables de travail. Ces questions méritent un examen serein, qui fasse en particulier abstraction d’un enthousiasme technologique franchement dépassé, et à l’inverse de ce qui l’a remplacé très récemment dans la perception nouvelle, critique, du web : une défiance pour la massification, la manipulation ou la programmation des subjectivités, les atteintes à la vie privée.

Pourquoi les archives ont-elles été absentes du projet du CNRS appelé « très grand équipement » (le TGE Adonis), entre 2009 et 2012, service destiné à constituer et à partager des données et documents numériques au service des Sciences humaines et sociales (SHS) ? Pourquoi sont-elles si peu et surtout si indirectement présentes dans le projet qui lui a fait suite, appelé Très Grande Infrastructure de recherche (Huma-Num), et qui se présente avec un autre objectif : celui de faciliter le « tournant numérique » des sciences humaines et sociales ? A supposer qu’apparaisse un jour une volonté réelle d’intégrer les archives (les documents originaux, regroupés le plus souvent en fonds, forme privilégiée et ultime de la source historique) en tant que telles à ces entreprises, leur nature même d’ensembles complexes et localement structurés de documents primaires (renvoyant toujours à d’autres éléments inclus dans d’autres fonds d’échelons différents) leur permet-elle de voisiner avec l’accumulation de données détachées du contexte de leur production, concentrées en grands instruments collectifs pour les SHS, sur le modèle de la physique[[13]](#footnote-13) ? L’inclusion récente dans la définition légale des archives de la notion de données – mises brusquement au rang des documents – si elle renforce la légitimité de notre administration à collecter à terme *aussi* les données produites par les services publics, correspond-elle à une clarification ou entretient-elle une confusion dommageable à la réflexion ?

Devons-nous lire sans nous interroger fortement sur leur sens réel, dans le détail concret, des phrases devenues courantes dans l’information donnée au public des lecteurs et internautes consultant les sites Internet d’archives : « les archives des notaires de tel département sont en ligne » ? Veut-on dire un certain nombre (toujours limité et toujours croissant en même temps) de registres et minutes communicables en ligne ? Veut-on inclure dans cette mise en ligne à la fois les instruments de recherche permettant de mobiliser la partie non numérisée des originaux (toujours la plus vaste) et la partie en ligne de ces mêmes originaux (toujours limitée, jamais globale comme le croit pourtant une partie croissante du public des internautes, et toujours sélectionnés selon des critères d’opportunité qui ne sont pas annoncés) ?

On entend souvent dire, sur le mode de l’incantation, que « tout », en ce qui concerne les archives, est déjà en ligne, ou va l’être dans un avenir proche. Cette pensée totalisante, et constamment à côté de son objet réel qui se soustrait par nature à l’exhaustivité, doit nous amener à réfléchir : la tentation de la totalité doit toujours être vue comme un risque. Elle appelle mesure et méthode. Le but doit être éclairé par des objectifs catégoriels précis. Tout ne peut donc être tout.

Une rubrique du nouveau portail Francearchives, dont l’ouverture récente est incontestablement par ailleurs une étape importante dans la vie de notre réseau, comporte une formulation étonnante qui appelle une discussion critique :  « [fonds complets numérisés](https://francearchives.fr/fr/map) : registres paroissiaux et d'état civil (voir carte ci-dessous), recensements de population, cadastre, registres de notaire, fonds iconographiques, journaux, correspondances etc. » et suscite aussitôt d’autres questions, ou remarques de méthode, en nombre.

* Le fonds d’archives, notion à la fois remarquablement peu définie (comme le soulignent les commentaires inclus dans le Code du Patrimoine[[14]](#footnote-14)) et tout à fait productive puisqu’elle continue à gouverner des modes de classement qui ne sont pas devenus documentaires, et dont la logique est en ce sens indépendante de tout « donnée », n’est jamais par définition lui-même complet. Les versements ou dépôts successifs viennent, au gré de découvertes comblant, partiellement, les lacunes et oublis initiaux, le compléter, parfois longtemps après sa clôture théorique, c’est-à-dire l’arrêt des activités, la mort physique ou administrative, du producteur. Les classements opérés dans le fonds détenu à l’instant t appellent d’autre part, c’est un fait d’expérience, régulièrement de nouveaux versements par le seul fait qu’ils font apercevoir les lacunes et les oublis au moment du versement.
* D’autre part, les aventures de la mise en archives, ses accidents et erreurs innombrables qui opposent leur cortège presque biséculaire[[15]](#footnote-15) à toute modélisation, ou font que celle-ci ne peut échapper à la répétition d’erreurs ou d’oublis passés, ne sont que la dernière étape d’un processus de production des archives dont l’histoire dans le temps long (depuis le Moyen Age pour la France) relève largement de ce que Yann Potin appelle de façon suggestive un « impensé » de l’archivistique. Les efforts de l’érudition pour documenter cet impensé soulignent l’ampleur de ce que nous ignorerons sans doute à jamais en cette matière de la genèse initiale des archives, de leur préhistoire et de ce qui développe en même temps la vertu cardinale de l’historien : l’imagination.
* Chaque archiviste découpe de ce point de vue différemment les flux d’archives qu’il tente d’organiser, ou perçoit, à l’intérieur des cadres de classement organisant l’existant de son dépôt, une organisation des fonds d’une façon qui lui est toujours personnelle, propre souvent à son expérience, ses connaissances (surtout en matière de fonds anciens), la génération à laquelle il appartient …

B/ A l’étage de l’article et de la cote

Bien qu’aux dires même de ses concepteurs et comme il est logique, Francearchives donne accès principalement à ce qui ne peut être vu en ligne et ne le sera à aucun horizon prévisible (sous la forme de milliers de cotes, à travers les dépôts centraux et locaux qu’appelle toute interrogation un peu large de cet outil qui repose sur le web sémantique), l’accumulation de papiers définitifs progressant beaucoup plus vite que leur éventuelle mise en ligne, les archives se trouvent l’objet d’une confusion, et d’une réelle frustration du public distant, quant à la « grande numérisation » des supports du savoir, sur le modèle supposé des bibliothèques.[[16]](#footnote-16)

Si les Archives sont et restent de fait essentiellement de vastes maisons du papier – la méconnaissance générale des papiers contemporains constituant d’ailleurs un problème soulevé en dernier lieu par le rapport Nougaret[[17]](#footnote-17) – elles doivent désormais affronter régulièrement au mieux une attente où le « tout numérique » remplit une fonction eschatologique (Yann Potin[[18]](#footnote-18)), au pire une exaspération pointant un insupportable archaïsme.

Les efforts actuels de normalisation de la description archivistique – et en particulier ceux qui mettent en avant le pouvoir de la description normalisée des producteurs censée expliquer clairement la structure d’ensembles matériels hérités dans nos dépôts et souvent mal reconnus – souligne la justesse des intuitions de Yann Potin sur la mise en archives et son caractère indécidable : « l’histoire de l’institution et de la fabrication, quotidienne ou différée, des archives en sources historiques demeure un point aveugle de l’institution historiographique : les archives ont tendance à ne pas avoir d’histoire »[[19]](#footnote-19).

De plus, à l’échelle de chaque centre d’archives, la question du sens de la mise en ligne se pose aujourd’hui avec force, du moins avec les interfaces dont nous disposons. De véritables fonds, complets, existent-ils en ligne autrement qu’à l’état d’exceptions (l’état civil certes, en première analyse, mais dont la moindre recherche réelle montre bien qu’il est lui-même à la fois « on line » et « off line » : parties en voie de numérisation dans nos services, parties conservées comme archives courantes et intermédiaires dans les mairies et greffes de tribunaux …). Un autre exemple de ce qu’on appelle trop rapidement, y compris dans la littérature archivistique, un « fonds numérisé », ou de façon encore moins précise parce que globalisante un « fonds nominatif sériel numérisé » est fourni par les registres de la conscription depuis la fin du Second Empire. Leur mise en ligne progressive par les Archives départementales depuis une dizaine d’années produit dans le public des internautes (dont la dernière enquête sur les publics a bien montré qu’ils n’avaient accès pour la plupart à aucun dépôt d’archives[[20]](#footnote-20)), un véritable oubli de masses d’archives considérables issues de la conscription dans la première moitié du XIXe qui deviennent ainsi des absentes de l’Histoire, sans parler de tout ce qui dans les séries R des Archives départementales ne concerne pas la conscription mais la marque (préfectorale) locale du temps de guerre.[[21]](#footnote-21)

L’opération d’indexation elle-même, dont l’efficacité est amplifiée par la rétroconversion des inventaires d’archives, ne masque-t-elle pas les irrégularités de chaque document, indicatives de réalités historiques qu’on n’y chercherait pas avant de les lire (les mentions autres que baptêmes, mariages, sépultures dans les registres paroissiaux, fondamentales pour nombre de recherches) ? L’opération historiographique décrite par Michel de Certeau peut-elle, au moment critique où elle s’adresse à la source (à ce qui a été gardé et rendu disponible parmi la masse des documents effectivement produits dans le passé), se contenter de « corpus » en ligne qui ne sont pas véritablement des corpus, ou dont la constitution empirique n’est pas annoncée ni mise en relation avec ce qu’elle a écarté de son champ. Priorité est en effet donnée aux registres, dont la numérisation est moins coûteuse. Une focalisation est faite sur les sources nominatives « sérielles », denses et d’intégration commode dans le cadre d’une indexation nominative posée comme un but en soi. Et toute cette activité très prenante pour les services publics d’archives finit par se poser en concurrente d’entreprises privées. Alors l’effet de miroir tourne en la défaveur du service public, du moins si on s’en tient à l’aspect quantitatif (l’indexation étant une activité supplémentaire venant s’ajouter au traitement des archives physiques), par rapport à telle ou telle officine spécialisée faisant de l’indexation nominative le centre de son activité.

III/ Projet d’un livre augmenté pour le répertoire de la série M des Archives départementales de la Gironde

Si la technique est incontestablement créatrice d’attentes impossibles à satisfaire lorsqu’elle est appliquée sur la base de l’idée que les données seraient dans le document « comme les sardines dans la boîte »[[22]](#footnote-22), elle fournit aujourd’hui dans un tout autre registre de la mise en ligne des moyens de mettre en valeur la capacité heuristique des inventaires-livres (indépendamment de leur forme papier façonnée dans la forme physique qu’ils revêtent encore par plusieurs siècles de perfectionnement de l’édition), le livre augmenté étant peut-être un moyen de proposer une vue d’ensemble plus satisfaisante, plus riche et plus souple que la base de données, surtout destinées à répondre rapidement à des requêtes préétablies et à tirer le meilleur parti de l’indexation des instruments de recherche et de l’effet de cumul qu’elle produit. Les limites évidentes de la mise en ligne structurée dans des bases de données des guides d’archives, dont par exemple le portail européen Archives Portal Europe fournit de très nombreux exemples (annexes informatives pour la recherche absentes, freins opposés à une lecture cursive de survol, appauvrissement de l’information[[23]](#footnote-23), …) pourraient ainsi être dépassées. Les expériences qui existent en ce domaine, et qui ne concernent pas encore les instruments de recherche des archives, montrent la capacité du livre augmenté à favoriser un travail réellement collaboratif, ajusté à son objet, que les forums et réseaux sociaux ne sont pas conçus pour permettre. Ce travail en l’espèce trouverait son point d’appui dans le lectorat « physique » des archives, le dynamisme des salles de lectures aujourd’hui bien menacé par les promesses non formulées et non tenues de la « grande numérisation » pouvant trouver ici une expression utile.

Devant une « demande » de lecture sur place en incontestable baisse, compensée par une véritable explosion de la consultation en ligne, ce serait une erreur de déduire que la lecture de l’ensemble des archives ait été déportée et que s’annonce la fin des salles de lecture. En tout cas, même si leur activité dans les départements non chefs-lieux de région devait devenir marginale du point de vue quantitatif, leur apport qualitatif resterait le même, pour permettre au public savant (ou d’apprentis savants en recherche historique, d’érudition, d’histoire locale ou personnelle …) de prendre connaissance de fonds complets, de les comparer entre eux, de puiser dans l’inépuisable où se trouvent, assurément, les fameuses archives essentielles dont la définition est de se révéler telles uniquement lorsqu’elles ont été lues et mises en œuvre.

L’exemple des séries M dans les Archives départementales est d’autant plus intéressant qu’elles rassemblent sur l’administration locale des archives de première importance, pour une grande part inédites et parmi lesquelles la mise en ligne se limite par la force des choses à des échantillons sporadiques (recensements de population dans certains départements, passeports du XIX e siècle en Gironde, ici objet d’une indexation nominative qui en accroît la présence sur Internet avec son apport aux recherches nominatives …).

Evoquer pour une série M, c’est-à-dire pour une série majeure du cadre de classement qui depuis le milieu du XIX e siècle informe les fonds d’archives départementales du Moyen Age au temps présent, le projet d’un livre augmenté, ce n’est pas « revenir en arrière » (vers « le papier » ou la « présentation papier »), ni à l’inverse chercher à prendre de l’avance avec une technique en effet non encore éprouvée dans les centres d’archives. C’est simplement prendre de la hauteur. Ou selon l’expression de Dominique Cardon, « dézoomer pour faire apparaître des totalités[[24]](#footnote-24) ». L’encodage des instruments de recherche, s’il permet à l’échelon de chaque base de données une puissante recherche transversale, a l’inconvénient majeur de faire disparaître ce qui est une originalité constitutive du matériau archives auquel ces instruments de recherche ont mission de mener : la structuration par fonds. Le respect des fonds qui gouverne aujourd’hui encore la collecte et le classement est un principe absent de l’accès documentaire autorisé par les bases de données, et tous les artifices de présentation adoptés pour corriger cette tendance aboutissent à des difficultés de compréhension renforçant l’image traditionnellement attachées aux archives d’un univers labyrinthique.

Le livre permet, selon sa destination générale, de clore un espace de recherche (et de discussion) et, paradoxalement, de faire apparaître beaucoup plus simplement que la base de données, les creux et les lacunes qui, d’une série ou d’un fonds, poussent le lecteur vers d’autres séries et d’autres fonds.

G. Cuer

1. Sont hors du champ de cette réflexion les archives électroniquement natives, encore largement virtuelles (et en tout cas très marginalement consultables par le public en l’état actuel des projets) et destinées à des secteurs particuliers de la production d’archives. Dans cet univers, le document physique n’existe plus, mais seulement les données et métadonnées qui permettront d’en conserver la substance, destinées à être conservées dans des plateformes d’archivage électronique. « Habits neufs de l’Empereur », possédant la qualité d’être « invisibles pour toute personne qui ne savait pas bien exercer son emploi ou qui avait l’esprit trop borné » comme dans le conte d’Andersen selon Edouard Bouyé ( *L’archiviste dans la cité. Un ver luisant*, Dijon : Editions universitaires de Dijon, 2017, 48-54) ? « Moyen de garantir l’intégrité des données […], leur sécurité […], leur pérennité […], leur traçabilité […] et leur confidentialité. » selon l’exposé plus académique de Bruno Galland ( *Les Archives*, Paris : PUF, 2016, p. 94) ? Quoi qu’il en soit, les systèmes d’archivage électronique activement préparés depuis une dizaine d’année peinent à satisfaire à toutes les exigences posées par une modélisation (le standard d’échange de données pour l’archivage ou SEDA) qui, elle, est très aboutie. [↑](#footnote-ref-1)
2. Philippe MEYER, « Les mots pour le vivre », *Le Un*, hors série, *Le Français a-t-il perdu sa langue ?*, 2018, p. 39. [↑](#footnote-ref-2)
3. A titre d’exemple, l’administration des archives australienne parle plutôt que de « Révolution numérique », de « continuité digitale ». [↑](#footnote-ref-3)
4. Le mythe de l’accessibilité qui baigne une bonne partie de la littérature consacrée « au » numérique (la langue française étant la seule à employer ici un substantif et non un adjectif de type « digital » référent à une action technique) n’est qu’un prolongement du mythe préexistant de la communication caractérisé ainsi dès les années 1980 par Michel de Certeau : « La communication est le mythe central de nos sociétés partagées entre le développement de la circulation et l'atomisation. D'un côté, l'accent est mis sur tout ce qui circule (gens, choses et savoirs), sur les voyages, les transports et ces grands échangeurs d'idées et d'images que sont les écoles et les médias. De l'autre, notre organisation sociale ne cesse d'éparpiller et de fragmenter groupes, individus et traditions, en défai­sant la logique interne qui structurait d'anciens savoirs, un usage des relations, une langue de l'ordinaire et de la mémoire propre à habiter les gestes et les mots. À mesure que croît l'information distribuée dans tout l'espace social, décroissent les relations entre les pratiquants de cet espace. La communication devient ainsi le paradoxe et le système de la jonction entre ce qui informe et ce qui relie: la distribution de commu­nication augmente, mais sa réalité diminue. Au coeur de ces tensions, on trouve le lieu et ce qui relève du local. » [↑](#footnote-ref-4)
5. De même, en matière de contenu à apporter à la *médiation* ou à l’*éditorialisation*, censées prendre le relais, sur le modèle des musées, de la simple mise à disposition des archives, les mots de *citoyen, solidaire, participatif, moderne,* ne sauraient non plus véritablement se définir et fonctionnent plutôt comme des bruits familiers, des signaux de connivence inaptes par nature à caractériser le passé historique et dont la fonction alimente un récit hagiographique peu favorable à la critique. [↑](#footnote-ref-5)
6. # Philippe URFALINO, « Les politiques culturelles : mécénat caché et académies invisibles », *L'Année sociologique (1940/1948-),* Troisième série, Vol. 39 (1989), pp. 81-109.

   [↑](#footnote-ref-6)
7. « When the Archvist of the United States, David Ferriero, came to lead the agency in 2009, he said that for many users, « if it isn’t online, it doesn’exist »

   « In the digital era, there are new requirments for archivists.In the past, archvits often worked essentially alone, processing and providing refrence one-on-one to our users. Today, we are working in communities both within the agency and with our users. Reference Archivists are becoming Community Managers, nurturing a group of people who are interested in obtaining help and helping each other. The gatekeeping role we once had continues to fade as records become more and more available on line. This leaves the more complex and intersting question for the archvist to answer. We are at the dawn of a new Golden Age for archvists. This is also a new age for the public, online volunteers, Citizen Archvists, who can contribute more to the history of their nation than in any time in the past. […] What will NARA be like when all of our records are available online, and easily reusable because of our standardized metadata ? […] How will we advance the goals of Make Access Happen, Connect with Customers, Maximise our Value to the Nation and Build our Future through our People ? » (Pamela Wright, « Digital disruption at the U.S. National Archives », *Comma*, 2015-2, publication : 2017, p. 67 et 74. [↑](#footnote-ref-7)
8. Le lectorat des archives (physique, dans les salles de lecture), se caractérise, par rapport aux autres publics des activités culturelles de type musique, musées, théâtre, par son caractère beaucoup plus populaire, maintenant que la déprise étudiante (public divisé par 7 dans les salles d’archives en France entre 2006 et aujourd’hui) et universitaire (visites pour dépouillements des enseignants et enseignants chercheurs devenues sporadiques, et de plus en plus brèves) sont devenus des faits acquis. Ce caractère populaire a surpris au Ministère de la Culture, où on persiste ordinairement, malgré l’évidence statistique, à ne pas classer dans les activités culturelles « nobles » les activités (nombreuses) des sociétés savantes, la passion généalogique persistante (assimilée à un goût morbide du passé provincial que remplacerait avantageusement un ressassement mémoriel envahissant) et l’intérêt pour les détails de l’histoire locale qui l’accompagne et en est souvent une conséquence directe.

   Pour une grille d’analyse neuve, dépassant le comptage statistique et l’approche simplement sociologique, et prenant en compte la diversité des pratiques ordinaires (entre écran et livre, dans le train, dans l’appartement de chacun où selon les habitudes et l’âge, les dossiers documentaires et le livres constituent un territoire, que prolonge le recours à des outils informatiques souvent détournés de leur fonction première pour le classement), voir : Joëlle Le Marec et François Mairesse, *Enquête sur les pratiques savantes ordinaires. Collectionnisme numérique et environnements matériels*, Lormont : Le Bord de l’Eau, 2017, 138 p. Y sont abordées aussi en détail les conséquences de l’accélération du temps de la recherche en lien avec la précarisation des chercheurs (l’ouvrage étudie un groupe de chercheurs en sciences humaines très varié, ne comportant malheureusement pas d’historiens ni de généalogistes, et les conditions matérielles de son travail de collecte des informations et de rédaction de contenus). [↑](#footnote-ref-8)
9. ### [Franziska Heimburger](https://www.cairn.info/publications-de-Heimburger-Franziska--82255.htm) et [Émilien Ruiz](https://www.cairn.info/publications-de-Ruiz-%20%C3%89milien--82256.htm), « Faire de l’histoire à l’ère numérique : retours d’expériences », dans Revue d’Histoire moderne et contemporaine, 2011/5 (n° 58-4bis), p. 70-89.

   [↑](#footnote-ref-9)
10. Anila ANGJELI, Florence CLAVAUD, Stéphanie ROUSSEL, « Représenter en RDF, interconnecter et visualiser en graphe des jeux de métadonnées archivistiques de provenance multiple : un projet de prototype », *La Gazette des archives*, n° 245, année 2017-1, p. 157-171. [↑](#footnote-ref-10)
11. Naturellement, ce n’est pas la description archivistique, ni sa formalisation actuelle dans des structures hiérarchisées qui se présente comme un catalogage, c’est plutôt la croyance largement répandue que l’indexation qui sert d’accès privilégié à l’ensemble (et qui a tendance a faire un seul bloc de tout le matériau disponible) puisse suffire à l’abord des fonds par le grand public, et qu’on puisse se contenter de réponses sous forme de listes de références dites « en contexte », en réalité à peu près ininterprétables en dehors du cercle étroit des archivistes. A ce sujet, les intuitions de Robert Escarpit concernant les bibliothèques, intuitions contemporaines de la mise en œuvre de leur accès direct (dans le Centre Beaubourg notamment) qui ouvre le champ au *browsing,* sont fondamentales et susceptibles de transposition dans notre domaine, d’autant que les bibliothèques les adoptent aujourd’hui peu à peu avec la réflexion sur le « bookstore model »  dégagé du corset des grands systèmes de classement tels que la classification Dewey, le modèle conceptuel FRBR pour les fichiers en ligne, où apparaissent des rayons juxtaposables à la demande aux ouvrages trouvés, etc. [↑](#footnote-ref-11)
12. Pour une vue entièrement neuve de ce cadre de classement, susceptible d’applications pratiques pour un ou plusieurs rangements physiques ou sur écran des instruments de recherche décrivant les différents fonds ou groupes de fonds, voir : Philippe CHARON, « Transcender le cadre de classement des Archives départementales », *La Gazette des archives*, 2010, n° 220, p. 99-109 [↑](#footnote-ref-12)
13. Joëlle Le Marec et François Mairesse (*Enquête sur les pratiques savantes ordinaires. Collectionnisme numérique et environnements matériels*, Lormont : Le Bord de l’Eau, 2017, 138 p.) montrent bien ces paradoxes de l’application de la notion de données à un matériau de recherche (ici la sociologie ou la philosophie) qui les dépasse largement, en raison de la dynamique discontinue de toute recherche, et de son « hétérogénéité ». La plupart des biologistes vivent d’ailleurs une situation comparable, dans une science qui comme son objet est sans limites. [↑](#footnote-ref-13)
14. Code du Patrimoine qui tout en reconnaissant l’ »absence d’une notion juridique de fonds d’archives », reflète dans sa partie commentaire le flottement entre la notion de document et celle de donnée, attestant bien la non prise en compte par la doctrine juridique d’aspects de gestion pourtant essentiels et même constitutifs du métier : « La notion de fonds d’archives, familière aux archivistes, renvoie au mode de gestion des documents [souligné par nous]. Les tâches de collecte et de conservation s’organiseront le plus souvent selon une logique organique du fonds d’archives [souligné par nous], encore que les pratiques numériques tendent aujourd’hui à remettre en cause ce mode d’organisation des *données* [souligné par nous]. L’unité d’un fonds se dégage en principe à partir de la personne physique ou morale, publique ou privée, qui rassemble [souligné par nous] les documents au fil de l’activité qu’elle exerce. […] La notion de fonds « ne reçoit pas de véritable traduction juridique », avec une exception récente toutefois : « La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2017 innove de ce point de vue en disposant que les archives classées « ne peuvent être divisées ou aliénées par lot ou pièce sans l’autorisation de l’administration des archives » : première protection juridique de fonds – tout à fait minoritaires – dans un texte de loi (*Code du Patrimoine*, 2017, Dalloz, p. 68-69). De même : « La notion de document n’est pas définie dans la loi. Il faut comprendre que sont visés tous les supports d’information servant de preuve ou de témoignage. […] Depuis la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2017, « les archives ne se définissent non plus seulement relativement au support mais également par référence au contenu. Sont des archives, « les documents, y compris les données ». Le vocabulaire de « l’*open data* » contamine ici le droit des archives. »  (*Ibidem,* p. 67). [↑](#footnote-ref-14)
15. [Cathy SCHOUKENS, Paul SERVAIS (éd.), *L'erreur archivistique. De la compréhension de l'erreur à la perception et à la gestion des incertitudes,* Actes des 7es Journée des Archives, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2009, 262 p.](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/archives/l-erreur-archivistique.html) [↑](#footnote-ref-15)
16. Bibliothèques dont il faut bien observer que leur mise en ligne n’est également par nature que partielle : l’extension continue de leur capacité de stockage physique des imprimés, et qui s’accompagne dans le monde entier d’un remarquable développement des activités sur place organisées pour le public « physique », atteste de façon éclatante une situation franchement assumée par les bibliothécaires de mixité livres/écrans, qui n’est plus pensée comme devant se résoudre un jour par l’absorption des premiers par les seconds. Contrairement aux Archives, les bibliothèques prêtent, désormais de façon massive, des objets-livres, matérialisant ainsi l’évidence d’une mission qui met au cœur de l’activité une transaction matérielle. La cote de l’ouvrage, dont le modèle conceptuel FRBR a souligné le caractère central en prenant en compte dans chaque fichier d’une bibliothèque donnée les caractéristiques de l’ouvrage matériel qu’on a en main (consulter à ce sujet : https://alkindi.ideo-cairo.org/?lang=fr), possède ainsi une présence physique dans nombre de foyers. Dans les Archives au contraire, cette même cote remplit un rôle un peu mystérieux de mobilisation d’un article matériel dans le seul espace de la salle de lecture. C’est ici que se caractérise concrètement un « retard », les Archives fonctionnant comme le faisaient les bibliothèques de l’ancien modèle, sans usuels ou presque, sans prêt à domicile. Il est bien possible que ce soit cette contingence qui alimente vis-à-vis des archives l’attente messianique évoquée par Yann Potin, de voir en ligne tout ce que les inventaires annoncent, et que l’institution paraît « retenir », voire chercher à cacher. Autre différence, majeure et classique : les ouvrages de bibliothèque sont sauf exception en exemplaires multiples tandis que l’article d’archives est dans sa définition même unique, local, lié à des personnes ou institutions relevant du nom propre, même si le nom commun d’une indexation paraît les standardiser. [↑](#footnote-ref-16)
17. C’est le sens de sa proposition n° 7 : « promouvoir la recherche en histoire de l’administration pour mieux appréhender la production administrative », qui appelle en particulier à la réalisation d’un dictionnaire de l’administration depuis deux siècles, « à coupler avec les référentiels producteurs en cours de constitution » (Christine NOUGARET, *Une stratégie nationale pour la collecte et l’accès aux archives publiques à l’ère numérique*. *Rapport à Madame Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication*, Paris, 24 mars 2017, p. 14. [↑](#footnote-ref-17)
18. # Yann POTIN, « Institutions et pratiques d’archives face à la « numérisation ». Expériences et malentendus », dans Revue d’histoire moderne et contemporaine, 2011/5 (n° 58-4bis), p. 57-69.

    [↑](#footnote-ref-18)
19. Yann Potin, article « Archive(s) », dans *Dictionnaire de l’historien*, Claude GAUVARD et Jean-François SIRINELLI, dir., Paris : PUF, 2015, p. 29. [↑](#footnote-ref-19)
20. *Qui sont les publics des archives ? enquêtes sur les lecteurs, les internautes et le public des activités culturelles dans les services publics d’archives (2013-2014)*

    <https://francearchives.fr/file/08ccbaa3654282501138a7739ac59dbecc364552/static_8431.pdf>, consulté le 9 mars 2018. [↑](#footnote-ref-20)
21. E. Le Roy-Ladurie avait dès les années 1960 attiré l’attention sur ces masses considérables d’informations, situées au plus près du terrain et découlant de l’observation physique de chaque conscrit par les conseils de révision, pour lesquelles ont surtout été utilisés en pratique les documents cumulés à l’échelle nationale de la production de « données ». Leur absence complète des plans de numérisation s’explique par la présentation en tableaux des groupes de conscrits ne permettant pas le traitement individuel qui simplifie la recherche généalogique, génère l’indexation nominative démultipliée par l’activité collaborative en ligne etc  ; et aussi par la taille et le poids de tels registres, beaucoup moins maniables et plus fragiles que les registres postérieurs à 1867. [↑](#footnote-ref-21)
22. Robert ESCARPIT, *Théorie générale de l’information et de la communication*, Paris, 1976. [↑](#footnote-ref-22)
23. J’ai été récemment interrogé par un journaliste d’un magasine de généalogie qui travaillait sur les sources de l’histoire de l’esclavage et de la traite dans le Sud-Ouest de la France. Il était à Nantes et moi à Bordeaux. Ouvrant avec lui à l’écran l’ouvrage de référence pour le renseigner (ARCHIVES DE FRANCE. Guide des sources de la traite négrière, de l’esclavage et de leurs abolitions. Paris : La documentation française, 2007, 625 p.), je me suis rendu compte que seules les notices structurées, au reste fort détaillées, de ce guide étaient présentes dans Archives Portal Europe (<http://www.archivesportaleurope.net/ead-display/-/ead/pl/aicode/FR-SIAF/type/sg/id/FRDAF_esclavage001/search/0/guide+des+sources+de+l_SQUOTE_esclavage>). Une des principales annexes dues à Dominique Taffin, notre collègue directrice des Archives départementales de la Martinique, et qui donnait les clefs d’une recherche généalogique en ce domaine ne pouvait y figurer, les conseils et remarques de méthode qui la composent n’entrant dans aucune structure compatible avec la rétroconversion appliquée au guide. Seul le catalogue (en ligne !) de la Bibliothèque des Archives départementales de Loire-Atlantique me permit de tirer d’affaire mon correspondant : il avait une carte de lecteur dans cet établissement … [↑](#footnote-ref-23)
24. Dominique CARDON, « Le web que nous voulons en 8 propositions », dans Bernard STIEGLER, dir., La toile que nous voulons, Institut de recherche et d’innovation, 2017, p. 41. [↑](#footnote-ref-24)